

Année universitaire 2024-2025

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A DEPOSER EN LIGNE

- La photocopie de la carte d'identité recto-verso ou la photocopie du passeport en cours de validité
- La photocopie du certificat de Préparation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) pour les doctorants français âgés de moins de 26 ans
- La photocopie de l'extrait d'acte de naissance (pour les doctorants étrangers)
- La photocopie du contrat de travail précisant le montant brut mensuel de la rémunération pour 3 ans
OU attestation de financement signée par le directeur du laboratoire précisant le montant brut mensuel et les dates de début et de fin de contrat pour 3 ans
(Pour les doctorants bénéficiant d'un financement ministériel (MESR), les ENS, les agrégés et les Polytechniciens, l'attestation n'est pas nécessaire)
OU photocopie de l'attestation de bourse (Campus France, BGE (boursier Gouvernement étranger)) pour 3 ans
- Pour les doctorants bénéficiant d'un contrat CIFRE, photocopie de la lettre d'acceptation de l'ANRT
- L'attestation d'acquiescement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus, à vos nom et prénom, informations sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Obligatoire **sauf pour les doctorants qui s'inscrivent dans le cadre d'une cotutelle internationale et qui s'acquiescent des droits de scolarité dans l'université partenaire au titre de l'année universitaire 2024-2025**
- La photocopie du diplôme permettant l'accès au doctorant (master, diplôme d'ingénieur, diplôme étranger...)
- La fiche récapitulative d'inscription en 1^{re} année de doctorat portant les avis du directeur de thèse, du co-directeur le cas échéant, du directeur de l'unité de recherche et du directeur de l'école doctorale (à télécharger à partir de votre espace personnel ADUM)
NB : Cette fiche n'est disponible que lorsque la direction de l'école doctorale a validé votre dossier
- La photocopie de l'attestation de responsabilité civile valable du 1/09/2024 au 31/08/2025 portant la mention "vie privée" ou "scolaire" et "extra-scolaire"
- Une photographie d'identité couleur récente au format JPG. Elle doit répondre aux mêmes règles que celles concernant la carte nationale d'identité :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>
- [Autorisation des données personnelles](#) dûment complétée et signée
- [Engagement](#) dûment complété et signé

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES DOCTORANTS S'INSCRIVANT DANS LE CADRE D'UNE COTUTELLE INTERNATIONALE

Les doctorants s'inscrivent dans les deux établissements (Université Toulouse III) et Université partenaire

IMPORTANT (CVEC)

Si la convention de cotutelle prévoit que le doctorant règle ses droits d'inscription dans l'université partenaire au titre de l'année universitaire 2024-2025, le doctorant ne doit pas s'acquiescer de la CVEC. Il n'a pas d'attestation à fournir. Si la convention de cotutelle prévoit que **le doctorant règle ses droits d'inscription à l'Université Toulouse III au titre de l'année universitaire 2024-2025**, le doctorant doit s'acquiescer de la CVEC et fournir une attestation d'acquiescement.

- L'attestation d'inscription dans l'université partenaire
- La photocopie de la convention de cotutelle signée par toutes les parties
- L'attestation de bourse précisant le montant mensuel du financement et les dates de séjour en France ou la photocopie du contrat de travail durant le séjour en France
- L'attestation signée par le directeur du laboratoire d'accueil mentionnant :
 - les dates de séjour du doctorant dans le laboratoire entre le 1/09/2024 et le 31/08/2025
 - le montant mensuel du financement durant le séjour en France éventuellement le complément de bourse

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES RESSORTISSANTS HORS UNION EUROPEENNE

Les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral ministériel français ou tout autre contrat de travail français (contrat recherche, contrat CIFRE...) doivent solliciter avant leur arrivée en France une convention d'accueil auprès de la cellule Accueil chercheurs étrangers de l'université, Mme Catherine Stasiulis (tél : 05 61 55 87 69) mël : catherine.stasiulis@univ-tlse3.fr document établi qui leur permettra d'obtenir le visa approprié pour prétendre au titre de séjour mention scientifique.